

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
31 mai 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

2023D062

OBJET :
06. MARCHÉ DE
FOURNITURES DE
PRODUITS
D'ENTRETIEN.
GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC
LES COMMUNES
D'ESTAIRES,
FLEURBAIX, LAVENTIE,
SAILLY-SUR-LA-LYS ET
MERVILLE.
CONSTITUTION DE LA
COMMISSION
AD'HOC.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 22-06-2023

ID : 059-215904004-20230609-20230062-DE



L'an deux mil-vingt-trois, le neuf JUIN à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS :

M. DELVOYE Philippe **donnant procuration** à M. CITERNE Joël
Monsieur TREDEZ Alain **donnant procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le groupement de commande est régi par les dispositions des articles L 2113-6 à L 2113-8 de l'ordonnance n° 2018-1074 du code de la commande publique.

Il rappelle que par délibération du 05 octobre 2022, la commune a autorisé la constitution de ce groupement de commande, formalisé par une convention. La commune d'Estaires assure les fonctions de coordonnateur du groupement.

La convention prévoit la constitution d'une commission d'appel d'offres ad'hoc composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant chaque commune adhérente au groupement de commandes, désignés par chaque conseil municipal parmi les membres des CAO (cf article L1414-3 du CGCT).

A ce titre, le conseil municipal invité, à l'unanimité, autorise la constitution de cette commission d'appel d'offres ad'hoc et désigne comme titulaire Monsieur Joël DUYCK, Maire de Merville et Monsieur Hervé MORVAN, Adjoint aux finances, comme suppléant (représentants de la CAO communale).

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.